

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 21 juin 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27 (dont 9 pouvoirs)

L'an deux-mille vingt-quatre et le vingt-sept juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

18 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	
	COUVRAT		SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		
HODZIC			MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

9 Membres absents excusés :

GARABED	DONZELOT	EYNARD	GIRIN
DELORME	MICHAUX	SOUGH	MANTOUX
RIVET			

9 Pouvoirs :

GARABED	Donne pouvoir à	COMMUN
DONZELOT	Donne pouvoir à	LAGRANGE
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
DELORME	Donne pouvoir à	MARIE-BROUILLY
MICHAUX	Donne pouvoir à	MOULARD
SOUGH	Donne pouvoir à	DOUCET
MANTOUX	Donne pouvoir à	MAITRE
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

Délibération n°20240627-003 / 3.2

SITE DES SOURCES – VENTE DU LOT B A LA SOCIETE PROMEGA

Vu la délibération n°20230921-10 du 21 septembre 2023,

Vu la délibération n°20231207-005 du 7 décembre 2023,

Vu l'avis des domaines du 11 avril 2024,

Vu la délibération n°20240502-003 du 2 mai 2024,

Conformément à la délibération n°20230921-10 du 21 septembre 2023 l'ancien site de l'EHPAD ELEUSIS a été divisé en trois lots distincts.

Par délibérations en date du 7/12/2023 et du 02/05/2024, le Conseil municipal a autorisé la vente du lot A d'une superficie de 4 380 m² à la société PROMEGA et du lot C d'une superficie de 546m² à la société SRA Instruments.

La société PROMEGA France a manifesté auprès de la mairie son souhait d'acquérir également le lot B d'une surface de 3 304 m² afin de disposer d'un terrain d'une surface globale de 7 684 m² lui permettant de réaliser un projet conforme aux attentes du groupe PROMEGA notamment en termes d'espaces libres et de stationnement.

Après discussions et négociations entre la commune et la société PROMEGA un accord a été trouvé sur le prix. La vente s'effectuera donc au prix de 1 295 000,00 € HT, montant conforme à l'estimation des domaines tel que précisé dans leur avis du 11 avril 2024.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres (27 voix pour dont 9 pouvoirs) décide :

- **D'AUTORISER** M le Maire à signer tout document et actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Patrice COVRAT